

# POUR AFFICHER

Le mardi 15 novembre 2016, à 9 h 30, les membres du comité syndical se sont réunis sur première convocation, au siège du SMC et ont pris les dispositions suivantes :

## Compétence générale

### Adoption du PV du comité du 27 septembre 2016

### Compte rendu des délégations d'attribution au président et au bureau

### Modification de durée d'amortissement

La durée d'amortissement du petit matériel d'assainissement est établie à un an.

### Décision modificative n° 2

Des ajustements sont nécessaires en fonctionnement et en investissement pour un montant de 443 €.

### Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité

M. le Président est autorisé à signer la convention.

## Compétence rivières

### Demande de subventions pour la première année de travaux de CTMA 2016-2020

M. BILLEROT est autorisé à demander les subventions.

## Compétence déchets

### Décision modificative n° 3

Des ajustements sont nécessaires au budget déchets pour un montant de 163 000 € en section de fonctionnement, principalement dû au remplacement du personnel titulaire.

### Modifications du règlement de collecte

Les modifications sont acceptées (annexe indiquant le montant de redevance spéciale).

### Projet Eco Folio

Le comité syndical adopte le projet de collecte du papier.

Le comité syndical valide la gratuité de ce service.

### Interrogations sur l'avenir du SMC

Ce point d'informations conditionne le Débat d'Orientations Budgétaires.

## Orientations budgétaires 2017

- Maintien voire baisse des participations des collectivités

## Questions diverses